

**Master 1 DROIT**

Examens du 1<sup>er</sup> semestre 2012/13

SESSION 1

**(droit de la protection sociale)**

(Muller Fabienne)

Indiquez pour chaque affirmation si elle est correcte ou incorrecte en justifiant votre réponse ou en l'illustrant

1. Les URSSAF

- a. Disposent d'agents ayant des pouvoirs similaires à ceux des inspecteurs du travail
- b. Ne peuvent récupérer les contributions dues par un employeur qu'en saisissant le Tribunal de grande instance
- c. Doivent respecter les droits des entreprises qui résulteraient d'une circulaire
- d. Peuvent imposer des majorations de retard de 10%

2. Le monopole de la sécurité sociale

- a. est une invention typiquement française non conforme au droit de l'UE
- b. pourrait être remis en cause si le législateur décidait d'ajuster le niveau des cotisations dues aux risques de la personne assurée

3. Un suicide sur les lieux du travail

- a. Ne peut être qualifié d'accident du travail
- b. Ne peut être qualifié de maladie professionnelle
- c. Peut être pris en charge par l'assurance maladie

4. Les prestations en espèces

- a. Sont toujours plafonnées
- b. Ne sont jamais servies aux ayants droits

**Durée : 1H**

**Document(s) autorisé(s) : aucun**

**Matériel autorisé : aucun**

